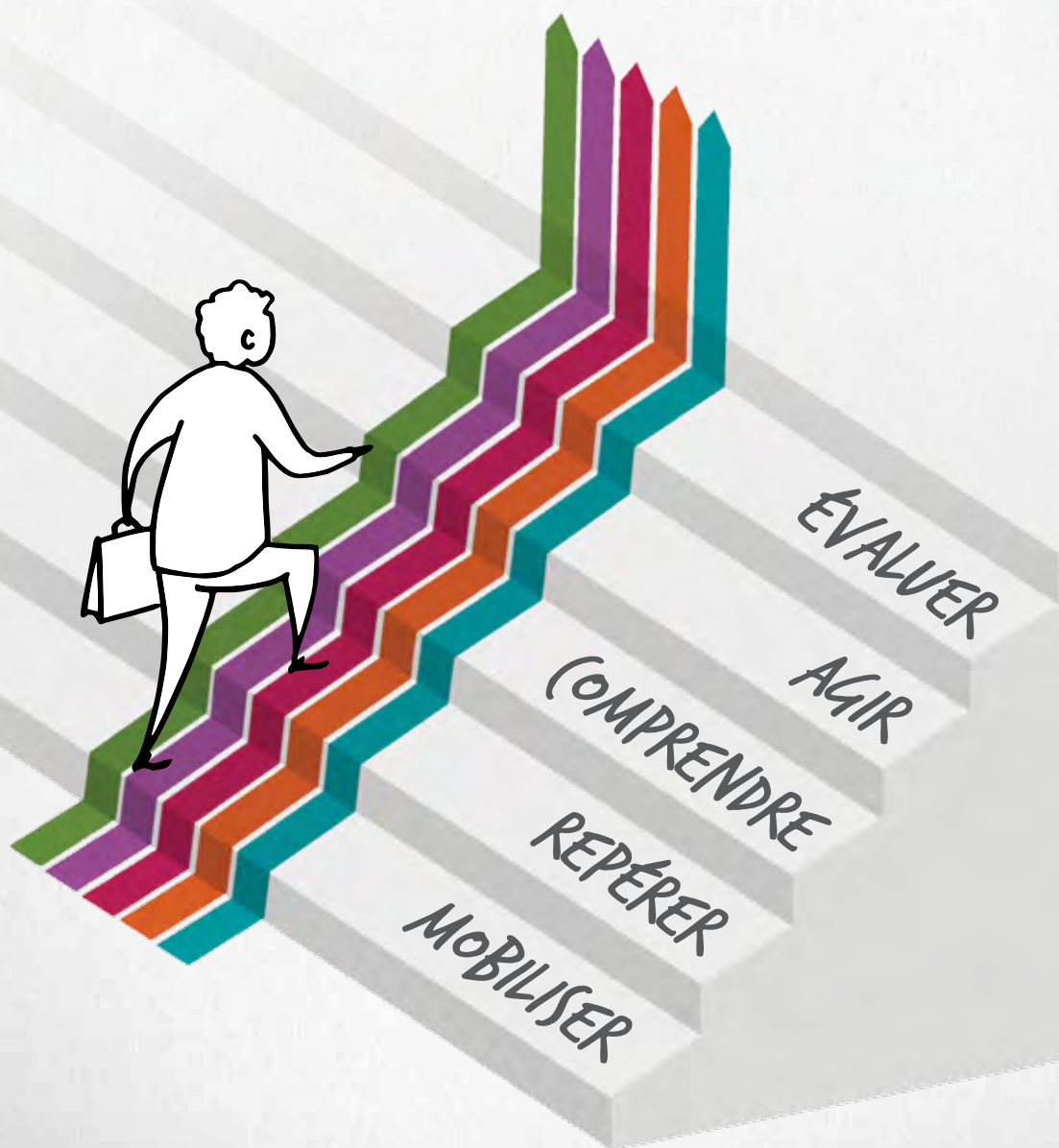


OFFRE DE FORMATION 2018

Ile-de-France

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

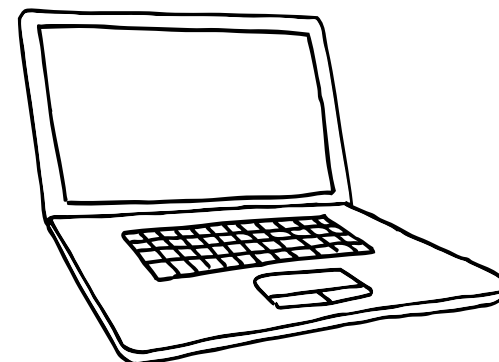


VOUS ÊTES...

- Chefs d'entreprise, dirigeants, encadrants
- Représentants du personnel
- Fonctionnels de sécurité santé au travail, IPRP, coordonnateurs SPS
- Médecins du travail, infirmier(e)s de service santé au travail
- Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, conducteurs de travaux
- Personnels soignants
- Consultants, formateurs

VOUS POUVEZ VOUS FORMER À LA PREVENTION

DES RISQUES PROFESSIONNELS...



Pour plus d'informations et pour vous inscrire,
consultez notre nouveau site :

[cramif.fr/formation-la-
prevention-des-risques-professionnels](http://cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels)

Préface

SE FORMER À LA PRÉVENTION

DES RISQUES PROFESSIONNELS EN ILE-DE-FRANCE



Nous avons le plaisir de vous faire connaître [L'OFFRE DE FORMATION 2018](#).

Par la formation, nous souhaitons renforcer les compétences des entreprises (employeurs, cadres, salariés, institutions représentatives du personnel, fonctionnels de sécurité) pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels soit sous une approche transversale (compétences de base en prévention, évaluation des risques professionnels, management de la prévention, dynamiser les IRP...), soit en traitant de thèmes ou de secteurs particuliers (bâtiment et travaux publics, logistique, troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux...).

Les formations de formateurs et les formations de référents sont tournées vers le déploiement et le développement de compétences professionnelles en prévention.

L'offre de formation Cramif s'articule autour de l'offre nationale de formation traduisant concrètement les orientations du Plan National Formation et une offre de formation régionale adaptée aux spécificités de l'Ile-de-France.

Le Plan National Formation, c'est quoi ?

C'est une démarche stratégique visant à harmoniser et à déployer des actions de formation continue en santé-sécurité au travail de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et de l'INRS qui s'appuie sur :

Une offre nationale de formation (ONF).

*C'est un ensemble de dispositifs de formation validés par l'AM-RP et l'INRS.
Ces formations sont assurées soit par le réseau, soit par des organismes de formation habilités.
Les entreprises qui disposent de formateurs internes peuvent également dispenser ces formations exclusivement à destination de leur personnel.*

L'habilitation d'organismes de formation.

*L'AM-RP et l'INRS confient à des organismes extérieurs la mise en œuvre de certaines actions de formation via un processus d'habilitation.
L'habilitation est attribuée pour une formation spécifique.
La formation doit être dispensée par un formateur certifié par le réseau des CARSAT/Cramif/CGSS/INRS.*

L'Offre Nationale de Formation et l'Offre Régionale de Formation sont différenciées par les logos suivants en en-tête des fiches programmes et sur le site [cramif.fr](#) :



Offre Régionale de formation
réalisée par la Cramif



Offre Nationale de formation
réalisée par la Cramif



Offre Nationale de formation
réalisée par des organismes de formation habilités/partenaires



A - DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION

B - ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

C - SECTEURS SPÉCIFIQUES

D - RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

E - FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION

Sommaire

DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	P. 10 à 16
INTÉGRER L'ERGONOMIE À LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION	P. 18
SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)	P. 19

ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

RENFORCER L'EFFICACITÉ EN PREVENTION DES IRP	P. 22 à 23
SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT	P. 24

SECTEURS SPÉCIFIQUES

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	P. 28
LOGISTIQUE	P. 29
ACTIVITÉS DE BUREAU	P. 30
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS	P. 31
GRANDE DISTRIBUTION	P. 32
RESTAURATION COLLECTIVE	P. 33
AIDE ET SOIN À LA PERSONNE - DOMICILE	P. 34 à 36
AIDE ET SOIN À LA PERSONNE - ÉTABLISSEMENT	P. 37 à 38
TRANSPORT ROUTIER	P. 39 à 42

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)	P. 46 à 48
RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)	P. 49 à 52
RISQUES PHYSIQUES	P. 53 à 55
RISQUES PSYCHOSOCIAUX	P. 56 à 58

RISQUES CHIMIQUES	P. 59 à 60
RISQUES LIÉS À L'AMIANTE	P. 61 à 66
RISQUES LIÉS AU PLOMB	P. 67
RISQUES LIÉS AUX ATMOSPHERES EXPLOSIVES	P. 68
RISQUE ROUTIER	P. 69 à 70
CACES®	P. 71
ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET ROULANTS	P. 72 à 76
CATEC®	P. 77

FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	P. 80 à 87
FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	P. 88 à 93
FORMER À LA PRÉVENTION DES TMS	P. 94
FORMER AU SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL	P. 95
FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	P. 96 à 97
FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER	P. 98 à 99

DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

	Chefs d'entreprise - Engager une démarche de prévention	P. 10
	Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur	P. 11
	Obtenir des compétences de base en prévention	 P. 12
	Acquérir des bases en prévention des risques professionnels	 P. 13
	Analyser un accident de travail	 P. 14
	Analyser une situation de travail	P. 15
	Élaborer ou améliorer son document unique	P. 16
	Évaluer les risques professionnels	 P. 17

INTÉGRER L'ERGONOMIE À LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

	S'initier à la démarche ergonomique	P. 18
---	-------------------------------------	-------

SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)

	Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)	 P. 19
--	---	---

Réf.
A0310

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Chefs d'entreprise - Engager une démarche de prévention

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Chefs d'entreprise - Employeurs (TPE – PME) ou son délégataire.

PRÉ-REQUIS

Nous conseillons aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS ou la formation «Obtenir des compétences de base en prévention»

OBJECTIFS

- Définir la prévention et ses enjeux en entreprise.
- Repérer les étapes d'une démarche de prévention des risques professionnels.
- Identifier les principales méthodologies d'évaluation des risques.
- Déterminer des stratégies d'actions de prévention.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention en entreprise.
- Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS » :
– la démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite.
- L'évaluation des risques (identification, hiérarchisation des risques, formalisation dans le document unique, mesures de prévention).
- L'organisation de la prévention dans l'entreprise - Management de la S&ST.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet
de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
A0004

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

- Personne en situation d'accueillir et d'accompagner des nouveaux en entreprise :
- soit engagée dans un parcours de formation de tuteurs,
 - soit disposant des compétences et/ou d'une expérience avérée de la fonction tutorale.

PRÉ-REQUIS

La fonction de tuteur doit être identifiée et reconnue dans l'entreprise.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux en santé et sécurité au travail de la fonction de tuteur.
- Acquérir des notions en S&ST.
- Évaluer les compétences et connaissances S&ST du nouveau.
- Construire le parcours d'acquisition de savoirs/savoir-faire en S&ST du nouveau, l'ajuster si besoin.
- Transmettre les savoirs/savoir-faire en S&ST du ressort du tuteur.

CONTENU

- Le contexte et les enjeux de la fonction de tuteur.
- Les notions en S&ST.
- Le repérage des compétences du nouveau.
- La démarche d'intégration de la S&ST dans l'accompagnement du nouveau :
– élaboration d'un parcours personnalisé,
– transmission de savoirs/savoir-faire,
– suivi et évaluation de la progression.
- Présentation de l'outil Synergie et de son exploitation pour améliorer le transfert des connaissances en S&ST sur des situations de travail réelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.
- Échanges et retours d'expériences.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet
de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
A0003

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Obtenir des compétences de base en prévention

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels. Les compétences de base visées par cette formation peuvent être acquises et validées par la formation «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels - autoformation en ligne» proposée par l'INRS.

CONTENU

- La situation de l'entreprise au regard de la prévention de risques :
 - les objectifs généraux de la prévention,
 - la situation de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les risques d'atteinte à la santé des personnes :
 - les composantes d'une situation de travail liées au risque,
 - l'Outil d'Identification des Risques.
- Les mesures de prévention des risques professionnels : proposition, hiérarchisation, mise en oeuvre, suivi.
- Les concepts d'apparition d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- La sémantique et les modélisations nationales de base concernant l'accident du travail et la maladie professionnelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exercices d'application
- Études de cas

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Acquérir des bases en prévention des risques professionnels

PUBLIC

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations du réseau Assurance Maladie - Risques professionnels/INRS.

PRÉ-REQUIS

Pour suivre cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et de haut-parleurs, d'une imprimante et d'un accès à Internet. Cette offre ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle peut être suivie de façon autonome ou servir de prérequis à certaines formations dispensées par le réseau Assurance Maladie - Risques professionnels/INRS.

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.
- S'initier à des démarches de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Module 1 : **S'initier à la prévention des risques professionnels**
 - enjeux et valeurs,
 - acteurs internes et externes,
 - accidents du travail et maladies professionnelles.
- Module 2 : **Comprendre les liens entre travail et santé**
 - Composantes d'une situation de travail, du travail prescrit à l'activité,
 - déterminants de l'activité,
 - variabilité et aléas,
 - activité de travail ,
 - santé au travail...
- Module 3 : **Comprendre l'accident de travail**
 - réactions immédiates,
 - pluricausalité,
 - faits,
 - enquête,
 - mécanisme de l'accident,
 - arbre des causes,
 - de l'analyse à la prévention, etc.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs.
- Témoignages de professionnels sur des éléments vivants et concrets.
- Fiches aide-mémoire téléchargeables complétant le contenu de la formation.

DURÉE

20 heures (90 jours maximum d'accès à compter de la première connexion au module 1).

VALIDATION

À la fin de chaque module, un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. La réussite au questionnaire déclenche la validation du module et le passage au module suivant. La validation des quatre modules permet d'accéder à une attestation de réussite (format PDF).

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription automatique en ligne :

 eformation-inrs.fr

Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription.

Ils permettent d'accéder librement au site eformation-inrs.fr dans son espace réservé.

Réf.
A0411

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Analyser un accident de travail

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels

PRÉ-REQUIS

Il est conseillé aux participants de suivre au préalable la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » ou d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » proposée par l'INRS.

OBJECTIFS

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

CONTENU

- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit, ...).
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention.
- La construction et le suivi du plan d'action.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exercices d'application et étude de cas.
- Travaux en groupe ou sous-groupes.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :



cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
A0412

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Analyser une situation de travail

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

PRÉ-REQUIS

Il est conseillé aux participants de suivre au préalable la formation « Analyser un accident de travail » – Référence A0411.

OBJECTIFS

- Appliquer les méthodes d'identification des risques.
- Définir les conditions de mise en oeuvre de ces méthodes dans l'entreprise.

CONTENU

- L'identification des risques par la recherche des composantes du risque
- Présentation de la démarche ergonomique
- Notions relatives à la compréhension du travail : travail prescrit/réel, déterminants

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expériences entre les participants.
- Travail en intersession.

DURÉE

2+1 jours (travaux intersession à intervalle de 4 semaines environ).

CONDITION DE PARTICIPATION

L'entreprise s'engage à accorder **4 demi-journées** au(x) stagiaire(s) pour la réalisation du travail en intersession.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :



cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
 A0410

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Élaborer ou améliorer son document unique

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

PRÉ-REQUIS

Nous conseillons aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des Caisses de Sécurité sociale.

OBJECTIFS

- Situer l'évaluation des risques dans le contexte réglementaire.
- Mettre en oeuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise.
- Appliquer des méthodes et outils pour l'élaboration ou l'amélioration du document unique.
- Transcrire l'évaluation des risques dans le document unique.
- Définir un plan d'actions de prévention.

CONTENU

- Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS ».
 - la démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite.
- La mise en oeuvre de l'évaluation des risques.
 - aspects réglementaires, Principes Généraux de Prévention,
 - organisation de l'entreprise autour du document unique,
 - méthodes (modélisation du processus menant au dommage, analyse ergonomique de l'activité, estimation des risques...),
 - formalisation de l'évaluation des risques dans le document unique,
 - mesures de prévention : critères de choix,
 - plan d'actions de prévention des risques professionnels.
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation.
- Analyse de documents uniques d'EvRP.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS



ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Évaluer les risques professionnels

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en oeuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

Mettre en oeuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS », facilitant la mise en oeuvre de plans d'action de prévention.

CONTENU

- Les valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS » :
 - la démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite,
 - mise en oeuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité.
- La mise en oeuvre de l'évaluation des risques :
 - aspects réglementaires, les principes généraux de prévention,
 - mise en oeuvre : méthodes, organisations, techniques,
 - formalisation,
 - proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP,
 - les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix.
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation des risques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.

DURÉE

3 jours soit 21 heures de face-à-face non consécutifs avec a minima une journée de travail en intersessions.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

Réf.
 A0201

INTÉGRER L'ERGONOMIE À LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

S'initier à la démarche ergonomique

Formation réalisée par la Cramif

Comment l'ergonomie complète et enrichit la démarche de prévention ?

PUBLIC

Niveau débutant

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

CONDITION DE PARTICIPATION

Avoir l'objectif d'analyser des situations de travail pour prévenir les accidents du travail et maladies professionnelles et améliorer les conditions de travail.

OBJECTIFS

- Appréhender les différentes étapes de la démarche ergonomique, leurs objectifs et leurs enjeux.
- S'approprier les principaux outils d'analyse des situations de travail.
- Être à même d'accompagner la réflexion d'un ergonome dans le cadre d'une étude ergonomique au sein de l'entreprise.

CONTENU

- Introduction à l'ergonomie
 - définitions,
 - champs d'action,
 - principes et enjeux.
- La démarche ergonomique
 - les étapes de la démarche
 - l'approche globale de l'entreprise
 - l'analyse de l'activité
 - travail prescrit et travail réel
 - observations et entretiens
 - formulation d'hypothèses
- Les recommandations
 - mesures de prévention
 - critères de choix

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports didactiques.
- Exercice d'analyse de situations réelles de travail dans une entreprise de la région Ile-de-France.
- Travaux en sous-groupe et restitution dans l'entreprise choisie.

DURÉE

4 jours soit 28 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :


cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels
INSCRIVEZ-VOUS


SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)

Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Elle concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou de toute autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité Sociale souhaitant adopter cette formation.

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

CONTENU

- Le rôle du SST dans la santé et la sécurité au travail.
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - protéger,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - secourir.
- Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse :
 - prévenir l'accident du travail,
 - informer sa hiérarchie.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs.
- Démonstrations.
- Études de cas.
- Mises en situation

DURÉE

12 heures pour un groupe de 10 personnes. (Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. À partir de 15 participants, la session doit être dédoublée (2 P.V. et 2 formateurs sont nécessaires).

Si nécessaire, il faut ajouter le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « sauveteur secouriste du travail » valable 24 mois. Ce certificat pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences.

Ce certificat pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de SST » (MAC) d'une durée de 7 heures pour un groupe de 10 participants. Au-delà de 10, la durée de la formation est majorée d'une demi-heure par personne supplémentaire. À partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations est consultable sur le site de l'INRS :


inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

RENFORCER L'EFFICACITÉ EN PRÉVENTION DES IRP



Dynamiser le CHSCT, CSSCT, CSE, rôle du président

P. 22



Promouvoir les bonnes pratiques de prévention - Membres d'IRP
(CHSCT, CSST, CSE, DUP, DP)



P. 23

SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail



P. 24

Réf.
B0302

RENFORCER L'EFFICACITÉ EN PRÉVENTION DES IRP

Dynamiser le CHSCT, CSSCT, CSE, rôle du président

Formation réalisée par la Cramif

Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires d'appréhender le potentiel du CHSCT et les modalités de son intégration dans la démarche de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Il ne sera pas abordé les réponses réglementaires au fonctionnement du CHSCT, de la CSSCT et du CSE.

PUBLIC

Présidents de CHSCT, CSSCT, CSE en exercice et futurs présidents.

OBJECTIFS

- Définir le rôle de l'instance dans la stratégie de prévention de l'entreprise.
- Appréhender le potentiel exploitable de l'instance dans la démarche de prévention de l'entreprise.
- Etablir l'ordre du jour de la réunion.
- Utiliser le compte-rendu de la réunion pour améliorer la gestion des actions.

CONTENU

- Les rôles respectifs des chefs d'établissement et des présidents en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.
- Les personnes ressources : rôles et missions.
- La gestion des actions de prévention.
- Les principes :
 - de rédaction d'un ordre du jour,
 - de rédaction d'un compte-rendu,
 - des visites des secteurs de l'entreprise,
 - de suivi des actions,
 - d'établissement d'un règlement intérieur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance entre des apports didactiques, des échanges d'expériences et des travaux de groupe.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnel

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
B0304

RENFORCER L'EFFICACITÉ EN PRÉVENTION DES IRP

Promouvoir les bonnes pratiques de prévention Membres d'IRP (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP)

Formation réalisée par la Cramif

NOUVEAU

PUBLIC

Tout membre (hors Président) siégeant à titre délibératif dans une instance représentative du personnel en lien avec la prévention des risques professionnels : CHSCT, CSST, CSE, DUP etc.

PRÉ-REQUIS

Il est recommandé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS ou la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» dans les services prévention des Caisses de Sécurité sociale

OBJECTIFS

- Mettre en avant les principales conditions de réussite d'une démarche en lien avec la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles,
- Contribuer activement au développement d'une démarche respectant les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de «l'Assurance Maladie - Risques Professionnels ».

CONTENU

- La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite :
 - rappel sur les rôles et missions des IRP en matière de prévention des AT/MP,
 - la mise en œuvre d'une démarche participative et l'intégration de la pluridisciplinarité,
 - les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de «l'Assurance Maladie - Risques Professionnels ».
- L'évaluation des risques :
 - les enjeux de l'évaluation des risques professionnels et de la prévention,
 - acteurs, méthodes, moyens, organisation, formalisation, etc.,
 - plan d'action des mesures de prévention (critères d'efficacité, critères de choix, etc.).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.
- Travaux de groupe.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS



SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L.4644-1 du Code du Travail).

Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE/PME.

OBJECTIFS

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/ INRS :

- situer l'entreprise au regard de la prévention des risques,
- repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés,
- identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques,
- contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...),
- situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.

CONTENU

- Les différents enjeux : humains, financiers et économiques.
- Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux.
- Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.
- Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent.
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations S&ST, grille DIGEST ou GPSST.
- La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Mise en situation.
- Échanges.

DURÉE

3 jours soit 21 heures de face-à-face non consécutifs avec a minima une journée de travail en intersession.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

SECTEURS SPÉCIFIQUES

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

 Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment - Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage	P. 28
---	-------

LOGISTIQUE

 Évaluer et prévenir les risques dans les plates-formes et entrepôts logistiques	P. 29
---	-------

ACTIVITÉS DE BUREAU

 La prévention dans les activités de bureau	P. 30
--	-------

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

 Intégrer la santé - sécurité au travail dans la collecte des déchets : de l'appel d'offre au suivi de la prestation	P. 31
---	-------

GRANDE DISTRIBUTION

 Initiation à l'intégration de l'ergonomie dans la conception des lieux et situations de travail de la grande distribution	P. 32
---	-------

RESTAURATION COLLECTIVE

 Évaluer et prévenir les risques dans le secteur de la restauration collective	P. 33
---	-------

AIDE ET SOIN À LA PERSONNE - DOMICILE

Développer et manager la prévention des risques dans sa structure d'aide et de soin à domicile	 P. 34
Devenir animateur prévention dans le secteur de l'aide et du soin à domicile	 P. 35
Devenir acteur prévention secours dans le secteur de l'aide et du soin à domicile	 P. 36

AIDE ET SOIN À LA PERSONNE - ÉTABLISSEMENT

Développer et manager la prévention des risques dans sa structure de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées (HAPA)	 P. 37
Devenir animateur prévention dans le secteur de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées (HAPA)	 P. 38

TRANSPORT ROUTIER

Développer et manager la prévention des risques dans une entreprise du secteur du transport routier	 P. 39
Devenir animateur prévention du secteur du transport routier	 P. 40
Devenir acteur prévention secours du secteur du transport routier de marchandises	 P. 41
Devenir acteur prévention secours du secteur du transport routier de voyageurs	 P. 42

Réf.
C0108

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment - Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et aux personnes devant veiller à ce que les travaux soient réalisés en conformité avec les principes généraux de prévention, de la phase conception jusqu'à la réception des travaux.

OBJECTIFS

- Mettre en oeuvre les principes généraux de prévention dans les différentes phases de travail (de la conception à la réalisation).
- Assurer la coopération des différents acteurs de la prévention.
- Respecter et mettre en application les exigences fondamentales du socle commun BTP et plus particulièrement le Programme Prioritaire de Prévention Contre les Chutes dans la Construction (P3C3).

CONTENU

- Connaître les risques d'atteinte à la santé des personnes :
 - Définitions,
 - Processus qui génèrent un dommage,
 - Les 9 Principes Généraux de Prévention.
- Situer son rôle en tant que Maître d'ouvrage dans la mission de coordination :
 - Le champ d'intervention du coordonnateur,
 - Les outils de la coordination,
 - Le coordonnateur et les risques.
- Le socle commun de prévention et le P3C3 :
 - La prévention de chutes de hauteur,
 - La prévention des risques liés à la manutention,
 - L'hygiène et les conditions de travail sur chantiers,
 - La mise en commun des moyens (prestations spécifiques SCALP et METAH).
- Apprécier la situation au regard de la prévention des risques :
 - La sinistralité dans le secteur BTP,
 - L'enjeu humain/social,
 - L'enjeu juridique,
 - L'enjeu économique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des apports didactiques, des échanges entre les participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
C0301

LOGISTIQUE

Évaluer et prévenir les risques dans les plates-formes et entrepôts logistiques

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

- Analyser la situation en hygiène, sécurité et conditions de travail dans l'entreprise vis-à-vis des activités logistiques,
- Identifier les risques spécifiques aux activités logistiques,
- Rechercher et mettre en oeuvre les mesures de prévention.

CONTENU

- Présentation du secteur professionnel et de l'évolution de l'organisation du travail.
- Accidentologie et maladie professionnelle.
- Analyse des risques par situations de travail (réception, stockage, préparation de commandes, conditionnement...).
- Démarches et mesures de prévention, et d'amélioration des conditions de travail.
- Présentation d'outils utilisables par les entreprises (brochures, fiches...) et de leurs conditions d'utilisation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé.
- Questions/réponses.
- Étude de cas.
- Approche des risques par le flux des produits.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
C0702

ACTIVITÉS DE BUREAU

La prévention dans les activités de bureau

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

- Identifier les risques d'atteintes à la santé dans les activités de bureau.
- Participer à l'implantation et à l'aménagement des postes de travail.
- Proposer des mesures de prévention.

CONTENU

- Conséquences humaines et sociales des AT/MP en France.
- Notions de physiologie, effets sur la santé (fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques, stress).
- Recommandations sur l'ergonomie des postes informatisés (réglementation et normalisation, implantation et aménagement du poste).
- Ambiances physiques (éclairage et bruit).
- Guide d'évaluation des risques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports didactiques.
- Échanges.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
C0901

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Intégrer la santé - sécurité au travail dans la collecte des déchets : de l'appel d'offre au suivi de la prestation

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personnels des collectivités territoriales ou syndicales intervenant sur la compétence « collecte des déchets » (personnel de services « Environnement Déchets », chargé(e) d'appel d'offre, chargé(e) de suivi de collecte des déchets, conseiller en prévention, cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.).

OBJECTIFS

- Identifier les risques et déterminer les mesures de prévention spécifiques aux activités de collecte de déchets.
- Mettre en application les principes portés par la recommandation R437 dès la rédaction de l'appel d'offre.
- Assurer la coopération entre les différents acteurs intervenants dans la collecte des déchets.

CONTENU

- Rôle et responsabilités de donneur d'ordres en matière de prévention de la santé des salariés du prestataire de collecte.
- Principaux risques professionnels auxquels sont exposés les opérateurs de collecte et les mesures de prévention.
- Critères de l'appel d'offre et évaluation des réponses.
- Modalités pratiques du suivi de la prestation.
- Acteurs/partenaires mobilisables pour la mise en oeuvre effective de la recommandation R437 (identification, champs d'intervention, etc.).
- Ressources et outils proposés par le réseau (Livre blanc, outil d'évaluation EVALUAC, etc.).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Échanges avec les participants.
- Étude de cas.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
C1002

GRANDE DISTRIBUTION

Initiation à l'intégration de l'ergonomie dans la conception des lieux et situations de travail de la grande distribution

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

- Identifier et appliquer les points clés nécessaires pour une conception ergonomique des situations de travail.
- Participer à la recherche de pistes d'améliorations.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention :
 - Les enjeux humains (sinistralité AT/MP, désinsertion professionnelle),
 - Les enjeux économiques,
- L'approche ergonomique :
 - Les définitions,
 - Les objectifs,
 - Le champ d'action,
 - Les notions,
 - L'observation d'une situation de travail.
- Les facteurs de risques de TMS :
 - Les facteurs biomécaniques,
 - Les ambiances physiques,
 - Les facteurs psychosociaux,
 - Les facteurs individuels.
- L'analyse d'une situation de travail :
 - La description de l'activité observée,
 - La recherche des déterminants de l'activité.
- Les points clés de la conception des lieux et situations de travail :
 - Les lignes de caisse,
 - Les aménagements intérieurs
 - Les laboratoires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés,
- Échanges avec les participants,
- Études de cas

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

A l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :



cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
C1101

RESTAURATION COLLECTIVE

Évaluer et prévenir les risques dans le secteur de la restauration collective

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

- Contribuer à l'identification et à l'analyse des situations à risque.
- Rechercher et mettre en oeuvre les mesures de prévention.
- Participer à la démarche de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Présentation des risques du secteur d'activité.
- Enjeux sociaux, économiques et financiers.
- Mise en oeuvre de l'évaluation des risques :
 - Outils de repérage des situations à risque
 - Méthodes d'analyse de l'activité
 - Mesures de prévention des risques
 - Formalisation de l'évaluation des risques dans le document unique
 - Mise en place et suivi du plan d'actions, des plans de prévention et protocoles de sécurité.
- Présentation des outils du réseau prévention et des conditions d'utilisation (grille GPS&ST, brochures, ...).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Études de cas.
- Échanges et retours d'expérience.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :



cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS



AIDE ET SOIN À LA PERSONNE - DOMICILE

Développer et manager la prévention des risques dans sa structure d'aide et de soin à domicile

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Responsables ou administrateurs de structures du secteur de l'aide et du soin à domicile.

OBJECTIFS

- Développer une démarche de prévention des risques professionnels.
- Manager la santé et la sécurité au travail dans sa structure.

CONTENU

- Le secteur de l'aide et du soin à domicile, les enjeux règlementaires, socio-économiques, les différents acteurs.
- Les modes d'organisation et types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- La responsabilité du directeur de structure au regard des risques professionnels.
- Le pilotage d'un projet de prévention.
- Les différentes mesures de prévention, leurs mises en oeuvre et leur évaluation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des échanges.

DURÉE

1 jour soit 7 heures + ½ journée en établissement.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



AIDE ET SOIN À LA PERSONNE - DOMICILE

Devenir animateur prévention dans le secteur de l'aide et du soin à domicile

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Responsables de secteur, infirmiers(e) coordinateurs(trices) de secteur.

PRÉ-REQUIS

Il est conseillé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

- Animer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure.
- Mettre en oeuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Le secteur de l'aide et du soin à domicile les enjeux socio-économiques, les différents acteurs.
- Les enjeux, les modes d'organisation et les types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- L'animation d'un projet de prévention.
- Les principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Les outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques.
- Les différentes mesures de prévention et leurs mises en oeuvre.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise d'accueil (1 jour).

- Exposés didactiques,
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants,
- Mises en situation,
- Échanges et retours d'expérience.

DURÉE

3 jours (2 + 1) modulables soit 21 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer un certificat de « animateur prévention ASD » validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention ASD » (MAC) d'une durée de 14 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



AIDE ET SOIN À LA PERSONNE - DOMICILE

Devenir acteur prévention secours dans le secteur de l'aide et du soin à domicile

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile.

OBJECTIFS

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite.
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

CONTENU

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques.
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.
- La remontée des informations, aspect réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques.
 - Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - Protéger
 - Examiner
 - Faire alerter
 - Secourir

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

DURÉE

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat «Acteur Prévention Secours ASD» valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Le titulaire du Certificat « Acteur Prévention Secours ASD » est réputé détenir, par équivalence, le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétence IBC). Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



AIDE ET SOIN À LA PERSONNE - ÉTABLISSEMENT

Développer et manager la prévention des risques dans sa structure de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées (HAPA)

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Responsables ou administrateurs de structures du secteur de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées.

OBJECTIFS

- Développer une démarche de prévention des risques professionnels.
- Manager la santé et la sécurité au travail dans sa structure.

CONTENU

- Le secteur de l'hébergement et de l'aide à la personne âgée, les enjeux réglementaires, socio-économiques, les différents acteurs.
- Les enjeux, modes d'organisation et types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- La responsabilité du directeur de structure au regard des risques professionnels.
- Le pilotage d'un projet de prévention.
- Les différentes mesures de prévention, leurs mises en oeuvre et leur évaluation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Échanges.

DURÉE

1 jour soit 7 heures + ½ journée en établissement.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



AIDE ET SOIN À LA PERSONNE - ÉTABLISSEMENT

Devenir animateur prévention dans le secteur de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées (HAPA)

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Personne désignée par le directeur de l'établissement.

PRÉ-REQUIS

Il est conseillé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

OBJECTIFS

- Animer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure.
- Mettre en oeuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Le secteur de l'hébergement et de l'aide à la personne âgée, les enjeux réglementaires, socio-économiques, les différents acteurs.
- Les enjeux, les modes d'organisation et les types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- L'animation d'un projet de prévention.
- Les principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Les outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques TMS, chutes, RPS.
- Les différentes mesures de prévention et leurs mises en oeuvre.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise d'accueil (1 jour).

- Exposés didactiques,
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants,
- Mises en situation,
- Échanges et retours d'expérience.

DURÉE

6 jours (4+2) soit 42 heures + 2 jours dans la structure, ½ journée étant accompagnée par le consultant formateur.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer un certificat de « Animateur prévention HAPA » validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention HAPA (MAC) d'une durée de 14 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



TRANSPORT ROUTIER

Développer et manager la prévention des risques dans une entreprise du secteur du transport routier

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Dirigeant ou Responsables d'entreprise du secteur du transport routier marchandise et voyageur.

OBJECTIFS

- Développer une démarche de prévention des risques professionnels.
- Manager la santé et la sécurité au travail dans son entreprise.

CONTENU

- Les enjeux réglementaires, socio-économiques de la profession, les différents acteurs.
- Les enjeux, modes d'organisation et types de stratégie d'entreprise en matière de prévention.
- La responsabilité dirigeant au regard des risques professionnels.
- Le pilotage d'un projet de prévention.
- Les différentes mesures de prévention, leurs mises en oeuvre et leur évaluation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Échanges.

DURÉE

1 jour soit 7 heures + ½ journée en entreprise accompagnée.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie- Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



TRANSPORT ROUTIER

Devenir animateur prévention du secteur du transport routier

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Personne désignée par le chef d'entreprise.

PRÉ-REQUIS

Il est demandé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

- Animer une démarche de prévention des risques professionnels dans son entreprise.
- Mettre en oeuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Le secteur du transport routier, les enjeux humains, réglementaires et socio-économiques, les différents acteurs.
- Les modes d'organisation et les types de stratégie d'entreprises du transport en matière de prévention.
- L'animation d'un projet de prévention.
- Les principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention et dans l'évaluation des risques professionnels.
- Les outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques TMS, chutes, RPS.
- Les différentes mesures de prévention et leurs mises en oeuvre.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise d'accueil (2 jours dont ½ journée encadrée).

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Échanges et retours d'expériences.

DURÉE

6 jours soit 42 heures répartis en 4j + 2j + une intersession de 2 jours dans la structure dont ½ journée commune avec le dirigeant accompagnée par le consultant formateur.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer un certificat de « Animateur prévention Transport Routier » validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention transport routier » (MAC) d'une durée de 14 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



TRANSPORT ROUTIER

Devenir acteur prévention secours du secteur du transport routier de marchandises

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Tous les salariés, du secteur du transport routier de marchandises.

OBJECTIFS

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

CONTENU

- La prévention des risques professionnels :
 - Les différents enjeux, les acteurs
 - Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
 - Les risques du métier : TMS - RPS - Chutes -Risques routiers ...
 - La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- L'évaluation des risques :
 - Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, etc.,
 - Les différents facteurs de risques.
- Les pistes d'amélioration :
 - La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques :
 - Les conduites à tenir face à une situation d'accident
 - Protéger
 - Examiner
 - Faire alerter
 - Secourir

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

DURÉE

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « Acteur Prévention Secours TRM » valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Le titulaire du Certificat « Acteur Prévention Secours TRM » est réputé détenir, par équivalence, le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



TRANSPORT ROUTIER

Devenir acteur prévention secours du secteur du transport routier de voyageurs

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Tous les salariés, du secteur du transport routier de voyageurs.

OBJECTIFS

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

CONTENU

- La prévention des risques professionnels :
 - Les différents enjeux, les acteurs
 - Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
 - Les risques du métier : TMS - RPS - Chutes -Risques routiers ...
 - La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- L'évaluation des risques :
 - Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, etc.,
 - Les différents facteurs de risques.
- Les pistes d'amélioration :
 - La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques :
 - Les conduites à tenir face à une situation d'accident
 - Protéger
 - Examiner
 - Faire alerter
 - Secourir

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié

DURÉE

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « Acteur Prévention Secours TRV » valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur du transport routier voyageur » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Le titulaire du certificat « Acteur Prévention Secours TRV » est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

 Initier, piloter et manager son projet de prévention TMS		P. 46
 Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement		P. 47
Devenir personne ressource du projet de prévention TMS de l'établissement		P. 48

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement		P. 49
Devenir acteur prap - sanitaire et social		P. 50
Devenir acteur prap - industrie, BTP, commerce		P. 51

RISQUES PHYSIQUES

 Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit	P. 52
 Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés aux vibrations	P. 53
 Évaluer et prévenir les risques liés aux utilisations industrielles et médicales de sources de rayonnements ionisants	P. 54
 Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés à la glissance des sols	P. 55

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

 Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux		P. 56
 Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise -Spécial DP - CHSCT -CE CSSCT-CSE		P. 57
S'initier à la prévention des risques psychosociaux (RPS)		P. 58

RISQUES CHIMIQUES

 Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	P. 59
 Mettre en œuvre des systèmes de ventilation et de captage à la source performants	P. 60

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

 Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence d'amiante (désamiantage - maintenance et entretien)	P. 61
 Se positionner en tant que donneur d'ordres lors de la réalisation de travaux en présence d'amiante	P. 62
Formation des encadrants techniques amiante sous-section 4	 P. 63
Formation des encadrants de chantiers amiante sous-section 4	 P. 64
Formation des opérateurs de chantiers amiante sous-section 4	 P. 65
Formation des salariés cumulant les fonctions amiante sous-section 4	 P. 66

RISQUES LIÉS AU PLOMB

 Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb (déplombage – maintenance et entretien)	P. 67
--	-------

RISQUES LIES AUX ATMOSPHERES EXPLOSIVES

 Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives	P. 68
---	-------

RISQUE ROUTIER

 Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention	P. 69
Faire usage professionnel d'un véhicule utilitaire léger	 P. 70

CACES®

Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®)		P. 71
---	---	-------

ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET ROULANTS

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied		P. 72
Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)		P. 73
Utiliser des échafaudages de pied		P. 74
Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied		P. 75
Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants		P. 76

CATEC®

Obtenir la certification Catec® Surveillant et/ou Intervenant		P. 77
---	---	-------

Réf.
D0101

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Chef d'entreprise, d'établissement ou son délégataire.

PRÉ-REQUIS

Engagement dans une démarche de prévention des TMS.

OBJECTIFS

- Initier, piloter et manager un projet de prévention des TMS au sein de son établissement dans le cadre du programme « TMS PROS ».
- Produire une note de cadrage pour le projet de prévention des TMS de son établissement.

CONTENU

- Les enjeux humains, financiers et juridiques de la prévention des risques.
- La responsabilité du chef d'établissement au regard des risques professionnels.
- La situation de l'établissement au regard des statistiques de la sinistralité de la profession.
- La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste).
- La démarche de prévention des TMS et la démarche d'évaluation des risques.
- L'engagement de l'entreprise et la mobilisation des différents acteurs dans la démarche de prévention des TMS.
- Le pilotage du projet de prévention des TMS : la formalisation d'une note de cadrage (détermination des ressources en personnes - compétences, des moyens, des objectifs, des outils d'évaluation et de suivi).
- L'articulation du projet de prévention des TMS de l'établissement au programme « TMS PROS » de la CNAMTS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Mises en situation.
- Échanges.

DURÉE

1 jour soit 7 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0104

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement

Formation réalisée par la Cramif et par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Toute personne (manager, fonctionnel sécurité...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS.

PRÉ-REQUIS

L'inscription du chargé de prévention TMS est subordonnée à la réalisation d'un état des lieux des TMS dans l'établissement et à la définition d'une note de cadrage du projet de prévention des TMS.
Cette note est élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation «initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)» organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale.

OBJECTIFS

- Identifier le risque de TMS.
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement.
- Participer à la recherche de pistes de solution visant l'amélioration des conditions de travail.
- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation.

CONTENU

- La prévention des TMS : enjeux généraux, le programme TMS Pros, le dispositif de formation.
- Les atteintes à la santé des individus et à la performance des entreprises.
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux) et les liens avec l'organisation.
- Les éléments structurants d'une démarche de prévention des TMS.
- Les méthodes d'analyse des situations de travail, de repérage et d'évaluation des risques TMS (notamment la Méthode d'Analyse de la Charge Physique de Travail et RITMS 3).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- Le reporting TMSPros.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Mises en situation.
- Échanges et retours d'expérience.
- Point d'avancement téléphonique durant l'intersession.

DURÉE

3 jours (2 jours + 1 jour) soit 21 heures.

CONDITION DE PARTICIPATION

L'entreprise s'engage à accorder 4 demi-journées au(x)stagiaire(s) pour la réalisation du travail en intersession.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS



TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Devenir personne ressource du projet de prévention des TMS de l'établissement

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des TMS.

PRÉ-REQUIS

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une note de cadrage du projet de prévention des TMS.

Cette note est élaborée par le chef d'entreprise, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS » organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale.

Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en oeuvre un projet de prévention des troubles musculo-squelettiques dans leur établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est utile d'avoir des connaissances sur les bases de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en oeuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'entreprise dans la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

CONTENU

- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement).
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Accompagnement sur site par le formateur
- Échanges et retours d'expériences.

DURÉE

6 jours de formation modulables (soit 42 heures) dont 5 jours en présentiel (2+2+1) + 2 demi-journées d'accompagnement par le formateur en entreprise lors des intersessions.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat d'aptitude à assurer le « rôle de personne ressource du projet de prévention des TMS ».

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Exclusivement réservé aux responsables et commerciaux d'organismes de formation et aux dirigeants d'entreprise ou d'établissement.

OBJECTIFS

- Mieux connaître les enjeux de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique (prap).
- Mieux appréhender le rôle du formateur prap et les conditions de réussite de son action.

CONTENU

- L'enjeux de la démarche prap.
- La finalité d'une formation-action prap.
- Le rôle du référent formateur prap.
- Les conditions de mise en oeuvre de la démarche prap dans l'entreprise ou dans l'établissement.
- Les dispositifs de certification et d'habilitation.
- L'offre de formation prap et financement.
- Le travail en partenariat avec le réseau Assurance maladie – Risques professionnels et INRS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Échanges et retour sur les pratiques professionnelles des participants

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

Cette formation est également réalisée à l'INRS :

 Voir catalogue INRS



RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

Devenir acteur prap - sanitaire et social

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance.

OBJECTIFS

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque :
 - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
 - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques,
 - gestuelles appropriées pour les manutentions des personnes à mobilité réduite.

CONTENU

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS,...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psycho sociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit,...).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

DURÉE

3 jours soit 21 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat « d'acteur prap - sanitaire et social », valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prap - sanitaire et social » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

Devenir acteur prap – industrie, BTP, commerce

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

OBJECTIFS

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque :
 - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
 - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles.

CONTENU

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS,...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psycho sociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit,...).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle de charges occasionnelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat « d'acteur prap - industrie, BTP, commerce », valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prap - industrie, BTP, commerce » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

Réf.
D0902

RISQUES PHYSIQUES

Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

- Intégrer les connaissances de base permettant d'évaluer et de prévenir les risques liés au bruit.
- Proposer des mesures de prévention.

CONTENU

- Les textes législatifs et réglementaires. Les normes françaises (NF), européennes (EN) et Internationales (ISO) concernant le bruit.
- Les risques et les atteintes à la santé dus au bruit.
- Le tableau des maladies professionnelles n°42.
- Les surveillances médicales renforcées, l'audiométrie et les protections individuelles mises en place et en oeuvre par le médecin du travail.
- La caractérisation du bruit et mesurage des niveaux sonores.
- Des exemples d'actions de prévention réalisées par des entreprises.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés des différents intervenants.
- Exercices de mesurage par les stagiaires.
- Échanges d'expériences entre les participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET
MODALITÉS
D'INSCRIPTION

Consulter le site internet
de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D1301

RISQUES PHYSIQUES

Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés aux vibrations

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

Maîtriser les connaissances nécessaires pour que les stagiaires préconisent ou mettent en place et en oeuvre des mesures pertinentes de prévention des risques liés aux vibrations.

CONTENU

- Rappel des textes législatifs et réglementaires. Les normes françaises (NF), européennes (EN) et Internationales (ISO) concernant les vibrations.
- Énumération des principales sources vibratoires par branches d'activité.
- Présentation détaillée des effets aux opérateurs des vibrations et secousses transmises aux :
 - membres supérieurs par des outils et machines portatifs,
 - corps pour les commandes et planchers des machines et équipements de travail,
 - corps lors de la conduite des engins de levage et de chantiers.
- Les tableaux des maladies professionnelles n° 69 et 97.
- Rappel du suivi médical et surveillance médicale renforcée par le médecin du travail.
- Présentation de la méthode normalisée d'évaluation de l'exposition aux vibrations (mesures d'accélération, directions orthogonales, pondération en fréquence, valeurs d'action et plafonds...).
- Présentation détaillée de mesures de suppression ou de réduction du risque vibratoire et de l'effet de transmission des vibrations résiduelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés des différents intervenants.
- Exercices de mesurage par les stagiaires.
- Échanges d'expériences entre les participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET
MODALITÉS
D'INSCRIPTION

Consulter le site internet
de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D1401

RISQUES PHYSIQUES

Évaluer et prévenir les risques liés aux utilisations industrielles et médicales de sources de rayonnements ionisants

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

- Identifier les sources de rayonnements ionisants utilisées dans les milieux industriels et médicaux.
- Évaluer et prévenir les risques liés à l'utilisation de sources de rayonnements ionisants.

CONTENU

- Les différentes sources de rayonnements ionisants.
- Les effets sur la santé.
- Les principaux textes réglementaires.
- Les principes de base de la radioprotection.
- Les mesures de prévention.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Actions conduites en entreprises.
- Échanges de pratiques.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D1501

RISQUES PHYSIQUES

Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés à la glissance des sols

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

- Intégrer les connaissances de base permettant d'évaluer les risques liés à la glissance des sols.
- Proposer des mesures de prévention des risques liés à la glissance des sols.

CONTENU

- Glissance des sols.
- Sinistralité AT.
- Critères de choix des revêtements de sols.
- Métrologie.
- Retours d'expérience.
- Présentation des outils du réseau prévention (recommandation R 462, fiches...).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Exercices de mesurage.
- Échanges et retour d'expériences.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0410

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (chefs d'entreprise, dirigeants, responsables des ressources humaines, animateurs sécurité, membres d'un groupe projet, médecins, infirmières,...).

PRÉ-REQUIS

Il est vivement conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS ou la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

OBJECTIFS

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.

CONTENU

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux RPS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A partir d'échanges sur les pratiques, des apports théoriques seront apportés sur les RPS.

DURÉE

3 jours soit 21 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

Cette formation est également réalisée à l'INRS :

 Voir catalogue INRS

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0411

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise - Spécial DP - CHSCT - CE - CSSCT - CSE

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Les représentants du personnel, les membres de CHSCT, CE, CSSCT, CSE.

PRÉ-REQUIS

Il est vivement conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS ou la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

OBJECTIFS

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.
- Repérer le rôle et les modes d'actions des représentants du personnel dans ce domaine.

CONTENU

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux RPS.
- Le rôle spécifique des représentants du personnel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- À partir d'échanges sur les pratiques, des apports théoriques seront apportés sur les RPS.

DURÉE

3 jours soit 21 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

Cette formation est également réalisée à l'INRS :

 Voir catalogue INRS

INSCRIVEZ-VOUS



RISQUES PSYCHOSOCIAUX

S'initier à la prévention des risques psychosociaux (RPS)

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Toute personne susceptible, dans son entreprise, de participer à une action de prévention des risques psychosociaux (RPS),

PRÉ-REQUIS

Il est conseillé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

OBJECTIFS

- Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux, différencier les familles de RPS.
- Comprendre les liens entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé et l'entreprise.
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS.

CONTENU

- Définition des RPS : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle...
- Causes, effets et atteintes à la santé des RPS.
- Approche juridique et réglementaire.
- Prévention primaire, secondaire et exemples d'actions de prévention des RPS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- apports de connaissances sous forme d'exposés.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



RISQUES CHIMIQUES

Réf.
D0605

Participer à une démarche de prévention des risques chimiques

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

PRÉ-REQUIS

Il est vivement conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS

- Contribuer à une démarche de prévention des risques chimiques.
- Identifier les dangers des produits chimiques et les risques d'atteinte à la santé.
- Repérer les situations d'exposition aux risques chimiques.
- Proposer des mesures de prévention efficaces.

CONTENU

- Les enjeux et les principes de la prévention des risques professionnels.
- Les risques chimiques : ACD et CMR - Dangers - Etiquetage - FDS
- Le cadre réglementaire de la prévention des risques chimiques.
- La démarche de prévention et les outils d'évaluation (SEIRICH) des risques chimiques.
- Les mesures de prévention (substitution, critères de choix des équipements de protection collective et individuelle).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports didactiques et échanges sur les pratiques
- Analyse de cas concrets
- Travail en intersession

DURÉE

2 jours + 1 jour soit 21 heures avec un travail en intersession.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'employeur s'engage à accorder le temps nécessaire pour que le stagiaire réalise le travail en intersession.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 participants maximum

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0609

RISQUES CHIMIQUES

Mettre en œuvre des systèmes de ventilation et de captage à la source performants

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

Connaître les principes de fonctionnement des systèmes de ventilation des locaux de travail et de captage à la source des polluants volatils.

CONTENU

- Les principaux textes législatifs, réglementaires et normatifs.
- Les différentes techniques de ventilation.
- Le captage, le transport des polluants et la dépollution.
- Présentation des outils d'évaluation des performances aérauliques des installations de ventilation.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0707

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence d'amiante

(désamiantage – maintenance et entretien)

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, fonctionnels de sécurité, IPRP, coordonnateurs SPS, représentants du personnel.

En fonction des places disponibles, un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

OBJECTIFS

- Identifier toutes les réglementations (code du travail, de l'environnement, de la santé, des transports...).
- Connaître les effets sur la santé des fibres amiante.
- Connaître les principales utilisations de l'amiante.
- Avoir une lecture critique des diagnostics, des dossiers techniques amiante et des plans de retrait.
- Repérer les situations à risques.
- Savoir quelle métrologie mettre en œuvre.
- Connaître les principes de prévention à mettre en œuvre en présence d'amiante (désamiantage – maintenance).
- Connaître les principes d'élaboration des modes opératoires.

CONTENU

- Les effets sur la santé.
- Les différentes réglementations.
 - leurs objectifs,
 - les principales obligations.
- La caractérisation des risques.
 - méthode prélèvement et analyse,
 - repérage des situations à risques.
- Les travaux exposants à l'amiante.
 - élaboration des processus.
- Le rôle du donneur d'ordre (avant, pendant et après un chantier de désamiantage).
- Le suivi des opérations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Travaux pratiques (plan de retrait, modes opératoires).

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

CE STAGE N'A PAS POUR OBJECTIF DE RÉPONDRE À L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE L'ARRÊTÉ DU 23 FÉVRIER 2012.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0708

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Se positionner en tant que donneur d'ordres lors de la réalisation de travaux en présence d'amiante

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Donneurs d'ordre, bailleurs sociaux et maîtres d'oeuvre confrontés à la présence d'amiante (travaux de maintenance ou de réhabilitation).

CE STAGE N'A PAS POUR OBJECTIF DE RÉPONDRE À L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE L'ARRÊTÉ DU 23 FÉVRIER 2012.

OBJECTIFS

- Se repérer dans la réglementation liée aux travaux en présence d'amiante,
- Connaître les principales utilisations de l'amiante,
- Apprécier différentes méthodologies d'intervention,
- Connaître les principes de prévention.
- Évaluer ses compétences en prévention des risques et identifier d'éventuels besoins de formation complémentaire

CONTENU

- Les différentes réglementations (santé publique, travail, environnement, code de la construction, ...)
 - leurs objectifs,
 - les principales obligations.
- Les diagnostics amiante
- Les phases critiques d'une opération de travaux en présence d'amiante, les points de vigilance pour chaque étape :
 - cahier des charges,
 - suivi des travaux,
 - DIUO et DTA.
- Le rôle du donneur d'ordres et ses outils

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Étude de cas.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Formation des encadrants techniques amiante - sous-section 4

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

PRÉ-REQUIS

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

OBJECTIFS

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4.
- Développer ses compétences en prévention.

CONTENU

- Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Définition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Communication et application du mode opératoire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Débats.
- Échanges entre stagiaires,
- Activités d'application
- Mises en situation

DURÉE

5 jours soit 35 heures consécutifs ou non.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer, dans le courant de la 3^e année, à une formation de recyclage des encadrants techniques amiante sous-section 4 d'une durée d'une journée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Formation des encadrants de chantiers amiante sous-section 4

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en oeuvre le mode opératoire.

PRÉ-REQUIS

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

OBJECTIFS

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Encadrer la mise en oeuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement technique.
- Développer ses compétences en prévention.

CONTENU

- Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Application, transmission et contrôle de l'application des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Application, transmission et contrôle de l'application du mode opératoire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Débats.
- Échanges entre stagiaires.
- Activités d'application.
- Mises en situation.

DURÉE

5 jours soit 35 heures consécutifs ou non.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer, dans le courant de la 3^e année, à une formation de recyclage des encadrants de chantiers amiante sous-section 4 d'une durée d'une journée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Formation des opérateurs de chantiers amiante sous-section 4

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire.

PUBLIC

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

OBJECTIFS

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Mettre en oeuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement.
- Développer ses compétences en prévention.

CONTENU

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.
- Les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Application du mode opératoire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés,
- Débats,
- Échanges entre stagiaires,
- Activités d'application
- Mises en situation.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer, dans le courant de la 3^e année, à une formation de recyclage des opérateurs de chantiers amiante sous-section 4 d'une durée d'une journée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Formation des salariés cumulant les fonctions amiante sous-section 4

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur.

PUBLIC

Présenter un certificat d'aptitude au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

OBJECTIFS

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4.
- Encadrer, mettre en oeuvre pour toute intervention sous-section 4 les moyens de prévention définis.
- Développer ses compétences en prévention.

CONTENU

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source :
 - Définition,
 - Et/ou application
 - Et/ou transmission et contrôle de leurs applications
- Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante :
 - Définition,
 - Et/ou application,
 - Et/ou transmission et contrôle de leurs applications.
- Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques, et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS :
 - Rédaction,
 - Et/ou application
 - Et/ou transmission et contrôle de son application

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés,
- Débats,
- Échanges entre stagiaires,
- Activités d'application
- Mises en situation.

DURÉE

5 jours soit 35 heures consécutifs ou non.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.
Ce certificat, pour rester valable, impose de participer, dans le courant de la 3^e année, à une formation de recyclage des salariés cumulant les fonctions amiante sous-section 4 d'une durée d'une journée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



RISQUES LIÉS AU PLOMB

Réf.
D1701

Connaitre le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'oeuvre en présence de plomb

(déplombage – maintenance et entretien)

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre, fonctionnels de sécurité, IPRP, coordonnateurs SPS, représentants du personnel.

En fonction des places disponibles, un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

OBJECTIFS

- Identifier les différentes réglementations (code du travail, de la santé publique, de l'environnement),
- Connaître les effets du plomb et ses conséquences sur la santé,
- Connaître les principales utilisations du plomb (passées et présentes),
- Avoir une lecture critique des diagnostics plomb avant travaux,
- Repérer les situations à risque et connaître les principes de prévention à mettre en oeuvre (déplombage – maintenance),
- Savoir quelle métrologie mettre en oeuvre

CONTENU

- Les effets sur la santé
- Les différentes réglementations
 - leurs objectifs,
 - les principales obligations.
- L'évaluation des risques
 - diagnostic plomb,
 - méthode prélèvement et analyse,
 - repérage des situations à risques.
- Les travaux exposants au plomb
 - élaboration des modes opératoires.
- Le rôle du donneur d'ordre (avant, pendant et après un chantier en présence de plomb).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés
- Cas pratiques

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D1601

RISQUES LIÉS AUX ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES

Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives

PUBLIC

Formation réalisée par la Cramif

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

PUBLIC

Il est conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels – autoformation en ligne » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » à la Cramif.

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux liés aux ATEX.
- Identifier les éléments favorisant la formation d'atmosphère explosive (vapeurs, gaz, poussières...)
- Repérer les situations d'exposition relatives aux atmosphères explosives
- Déterminer le classement des zones à risque
- Proposer des mesures de prévention efficaces adaptées à son entreprise

CONTENU

- Les enjeux humains, économiques et juridiques
- Le cadre réglementaire ATEX
- La compréhension du phénomène d'explosion
- Les caractéristiques physico chimique des produits (poussières vapeur gaz)
- Lecture et interprétation de Fiches de Données de Sécurité au regard des risques d'explosions
- Les étapes de la méthode d'évaluation du risque ATEX (analyse préliminaire, évaluation du risque, mesures complémentaires)
 - Le repérage des produits et des situations réelles d'exposition
 - Identifier les sources d'inflammation
 - Le classement des zones à risque (poussière, gaz, vapeurs)
 - Les mesures de prévention techniques et organisationnelles
 - Les mesures de protection
 - Transcription des résultats de l'évaluation (DRPCE/DU)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports didactiques.
- Étude de cas- Travaux de groupe.
- Travail en intersession (dans l'établissement du stagiaire).

DURÉE

2 jours (1 jour + 1 jour) soit 14 heures avec a minima 2 demi-journées de travail en intersessions.

CONDITION DE PARTICIPATION

Avoir l'objectif de mobiliser son entreprise pour la mise en place d'une démarche de prévention du risque ATEX.
L'entreprise s'engage à accorder 2 demi-journées au(x) stagiaire(s) pour la réalisation du travail en intersession.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0302

RISQUE ROUTIER

Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention

Formation réalisée par la Cramif

Comment prévenir le risque routier en entreprise ?

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

En fonction des places disponibles un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

OBJECTIFS

- Repérer les spécificités du risque routier et de sa démarche de prévention en entreprise.
- Appréhender les axes de management du risque routier.
- Elaborer un plan d'action de prévention du risque routier.

CONTENU

- Les enjeux et le contexte de la démarche.
- L'exposition au risque routier et ses particularités.
 - l'organisation des déplacements, l'environnement,
 - les communications embarquées,
 - le conducteur, la formation du conducteur,
 - le choix du véhicule et de ses équipements.
- La démarche de prévention du risque routier en entreprise.
 - les étapes de la démarche,
 - utilité, repérage et déroulement.
- Le plan d'action de prévention du risque routier en entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques.
- Etude de cas pédagogiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

CONDITION DE PARTICIPATION

Il est recommandé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale ou d'avoir a minima la connaissance des fondements d'une démarche de prévention des risques professionnels en entreprises.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS



RISQUE ROUTIER

Faire usage professionnel d'un véhicule utilitaire léger

Formation réalisée par des organismes de formation conventionnés

PUBLIC

L'ensemble des salariés amenés à faire usage d'un Véhicule Utilitaire Léger, ainsi que, pour partie, leur encadrement et leur direction.

PRÉ-REQUIS

Concernant les conducteurs, posséder le permis de conduire B ou EB en état de validité et l'aptitude médicale à la conduite.

OBJECTIFS

- Développer les compétences des participants pour intégrer dans leur pratique professionnelle :
 - les caractéristiques des risques routiers professionnels dans les milieux du travail, ainsi que les solutions et les pratiques préventives,
 - les conditions d'organisation des déplacements professionnels et savoir préparer les itinéraires,
 - les caractéristiques techniques des VUL, leurs aménagements et leurs équipements, et savoir en assurer les vérifications de sécurité,
 - les caractéristiques des charges véhiculées et les conditions de sécurité de leur transport,
 - les risques liés à la conduite et aux manœuvres d'un VUL.

CONTENU

- Rôles et missions de l'employeur et de l'utilisateur.
- L'organisation et les déplacements.
- L'utilisation du carnet de suivi.
- Le chargement des produits et matériels transportés.
- Le transport des personnes, la manœuvre, la conduite.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Questionnaires.
- Exposés.
- Apports théoriques.
- Études de cas.
- Démonstrations.
- Mises en situations pratiques.

La présence partielle (lors de certaines séquences pédagogiques) d'un représentant du chef d'entreprise en tant que donneur d'ordre agissant sur l'organisation des déplacements est essentielle.

Pour cette raison, les stages organisés en mode intra-entreprise seront privilégiés.

Des stages inter-entreprises sont toutefois envisageables pour un public de TPE-PME d'une même branche professionnelle.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes de formation, engagés par convention avec la Cramif à respecter le cahier des charges « Usage professionnel d'un VUL » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la Cramif :



cramif.fr/pdf/risques-professionnels/liste-regionale-organismes-formation-vul.pdf



CACES®

Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®)

Formation réalisée par des organismes certifiés

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

L'utilisation d'équipements ne peut être confiée qu'à des conducteurs qui en maîtrisent les règles d'utilisation en sécurité. Les référentiels de connaissances théoriques et pratiques requises pour chaque catégorie d'engins concernés sont annexés aux six

recommandations de la CNAMTS (une par famille ci-dessous) qui sont respectivement référencées : R377m, R383m, R390, R389, R386 et R372m.

Préalablement à la délivrance d'une autorisation de conduite, tout utilisateur d'un équipement de travail mobile automoteur ou servant au levage doit avoir reçu une formation adéquate, complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. Le CACES® s'adresse donc à des conducteurs qui maîtrisent déjà la conduite des engins concernés.

Les équipements visés sont définis par l'arrêté du 2 décembre 1998. Ce sont ceux qui appartiennent à l'une des six familles suivantes :

- grues à tour,
- grues mobiles,
- grues auxiliaires de chargement de véhicules (GACV),
- chariots automoteurs de manutention à conducteur porté,
- plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP),
- engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté.

OBJECTIFS

Mettre à la disposition des employeurs un dispositif encadré permettant le contrôle, par des organismes extérieurs à l'entreprise, des connaissances et du savoir-faire des opérateurs pour la conduite en sécurité des équipements concernés. Ce contrôle est un des trois éléments d'évaluation permettant la délivrance de l'autorisation de conduite prévue par l'article R.4323.56 du Code du Travail.

CONTENU ET DURÉE

Les recommandations ne décrivent pas la formation : le contenu et la durée doivent être adaptés au candidat, l'expérience pratique à la conduite pouvant être prise en compte.

L'évaluation du conducteur porte sur les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique (consulter le site de l'INRS).

ORGANISMES TESTEURS CERTIFIÉS CACES®

La CNAMTS coordonne le dispositif CACES®, qui repose sur l'accréditation par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) des 5 Organismes Certificateurs :

- AFNOR Certification.
- BUREAU VERITAS Certification.
- DEKRA Certification.
- GLOBAL SAS.
- SGS International.

Ces 5 organismes certifient tous les Organismes Testeurs Certifiés, seuls centres habilités à faire passer les tests et à délivrer des CACES®, par une procédure reposant sur un contrôle continu (traçabilité) et des audits.

La base de données regroupant la totalité des Organismes Testeurs Certifiés est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/accueil/produits/bdd/CACES.html



ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET ROULANTS

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

Monteur-utilisateur – recommandation R408

Formation réalisée par des organismes de formation conventionnés/habilités

PUBLIC

Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied conformément à la notice technique du fabricant et de hauteur inférieure à 24 m, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

PRÉ-REQUIS

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

OBJECTIFS

- Être capable de monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :
 - Montage façade avec console,
 - Montage porte à faux,
 - Montage poutre de franchissement,
 - Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

CONTENU

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice de fabricant
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel)
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Apports théoriques.
- Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

DURÉE

2 jours minimum (soit 14 heures).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.



ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET ROULANTS

Réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied

Suivant Arrêté du 21 décembre 2004 Vérifications de Mises et Remises en service, Trimestrielles et Journalières

Formation réalisée par des organismes de formation conventionnés/habilités

PUBLIC

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied, montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant et de hauteur inférieure à 24 m, pour sa propre activité.
- Toute personne ayant à réceptionner⁽¹⁾ une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.
- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et de vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et en bon état.

PRÉ-REQUIS

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou encadrement de chantier.
- Maîtriser : la langue française parlée et écrite, les mathématiques élémentaires, la lecture courante de plans.

OBJECTIFS

- Être capable de réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.
- Être capable, au sens de la R408, de :
 - Réceptionner⁽²⁾ l'échafaudage avant utilisation.
 - Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage⁽²⁾ d'éléments de l'échafaudage).
- et être capable d'utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

(2) Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention, les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques, signaler les situations dangereuses, communiquer, rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice de fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- L'examen d'adéquation.
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage.
- Le compte-rendu/procès-verbal de réception.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Apports théoriques.
- Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

DURÉE

2 jours minimum (soit 14 heures).

Nota : Dans le cas où la formation «vérifier des échafaudages de pied» - 2 jours est associée à la formation «Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages» - 2 jours la durée totale de la formation peut être ramenée à 3 jours minimum.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

et

Pendant la période transitoire allant jusqu'au 30/06/2018, la liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS à respecter le cahier des charges «Échafaudages» dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :



ameli.fr/employeurs/prevention/la-formation/la-formation-echafaudages.php

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

et

Pendant la période transitoire allant jusqu'au 30/06/2018, la liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS à respecter le cahier des charges «Échafaudages» dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :



ameli.fr/employeurs/prevention/la-formation/la-formation-echafaudages.php



ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET ROULANTS

Utiliser des échafaudages de pied

Utilisateur – recommandation R408

Formation réalisée par des organismes de formation conventionnés/habilités

PUBLIC

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur des échafaudages de pied.

OBJECTIFS

- ▶ Être capable de travailler en sécurité sur un échafaudage de pied.

CONTENU

- ▶ Les enjeux de la prévention
- ▶ Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- ▶ La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- ▶ Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- ▶ Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ▶ Exposés.
- ▶ Apports théoriques.
- ▶ Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

DURÉE

1/2 journée minimum (soit 3,5 heures).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

et

Pendant la période transitoire allant jusqu'au 30/06/2018, la liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS à respecter le cahier des charges « Échafaudages » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :



ameli.fr/employeurs/prevention/la-formation/la-formation-echafaudages.php



ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET ROULANTS

Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

Utilisateur - vérificateur journalier - recommandation R408

Formation réalisée par des organismes de formation conventionnés/habilités

PUBLIC

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

PRÉ-REQUIS

Le stagiaire devra :

- ▶ Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, schémas et plans).

OBJECTIFS

- ▶ Être capable de travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et de réaliser les vérifications journalières, prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004, d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.

CONTENU

- ▶ Les enjeux de la prévention.
- ▶ Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- ▶ La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses,
 - Communiquer - rendre compte.
- ▶ Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- ▶ Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- ▶ L'exploitation de la notice de fabricant.
- ▶ Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- ▶ L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ▶ Exposés.
- ▶ Apports théoriques.
- ▶ Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

DURÉE

1 jour minimum (soit 7 heures).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

et

Pendant la période transitoire allant jusqu'au 30/06/2018, la liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS à respecter le cahier des charges « Échafaudages » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :



ameli.fr/employeurs/prevention/la-formation/la-formation-echafaudages.php



ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET ROULANTS

Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants

Monteur – Utilisateur et Vérificateur interne - recommandation R457

Formation réalisée par des organismes de formation conventionnés/habilités

PUBLIC

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

PRÉ-REQUIS

Le stagiaire devra :

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur.

OBJECTIFS

- Être capable de monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice de fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage
- Le compte-rendu de vérification
- Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Apports théoriques.
- Mises en situations pratiques.
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

DURÉE

2 jours (soit 14 heures).

Nota : Dans le cas où la formation « Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants » - 2 jours est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » - 2 jours, la durée totale de la formation peut être ramenée à 3 jours.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.



CATEC®

Obtenir la certification CATEC® * Surveillant et/ou Intervenant

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Toute personne ayant à réaliser des interventions en espace confiné dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. (Recommandation R472, CTNC, CNRACL).

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent justifier des prérequis du (des) rôle(s) présenté(s) : surveillant, intervenant, tel(s) que défini(s) dans le document de référence du dispositif.

La non-présentation des documents attestant des prérequis obligatoires, au plus tard au démarrage de la formation, entraîne de facto l'exclusion du stage.

L'objectif du dispositif est d'harmoniser les pratiques. Il est nécessaire pour la formation de disposer d'un groupe où les deux rôles sont représentés.

OBJECTIFS

- Être capable d'assurer une intervention en espace confiné dans le domaine de l'eau et de l'assainissement selon les préconisations de la R447.
- Réussir les épreuves certificatives pour le(s) rôle(s) de surveillant &/ou d'intervenant.

CONTENU

- Dangers et risques des interventions en espace confiné dans le domaine de l'eau et de l'assainissement - risques spécifiques et risques associés.
- Bonnes pratiques d'intervention (R447).
- Acteurs de la prévention.
- Conduite à tenir en cas d'alerte et d'accident.
- Apports techniques - utilisation des matériels de sécurisation des risques liés :
 - à la circulation routière ou piétonne,
 - à la perte de contact visuel surveillant/intervenant,
 - aux types d'accès (verticaux) rencontrés dans le domaine,
 - aux gaz rencontrés dans le domaine (c.à.d. : détecteurs spécifiques, ventilation mécanique, appareils autosauveteurs d'entraînement - au moins 2 possibilités de percussion/intervenant/session),
- Entraînements et certification sur plate-forme pédagogique ou sur ouvrage réel sécurisé d'assainissement (cahier des charges minimum décrit dans le document de référence du dispositif).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Actives, mises en situation, échanges, débriefing sur des scénarii d'interventions.

DURÉE

1 journée soit 7 heures minimum, dont 5 heures minimum de formation assurée par au moins 2 formateurs certifiés CATEC® dont un au moins référent pour l'entité habilitée.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'entité habilitée CATEC® délivre un certificat de « surveillant », &/ou d'« intervenant », valable 36 mois.

Ce certificat pour rester valide impose de participer une formation « Maintenir et-actualiser ses compétences CATEC® S &/ou I, d'une durée minimum de 7 heures, (1 jour) tous les 3 ans, avant la date anniversaire. Au cours de cette formation, les participants doivent satisfaire à des séquences évaluatives relatives au maintien de leurs compétences.

(*) CATEC® : Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/risques/espaces-confinés/formation-personnel.html
ou
inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

 Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels (document unique) et à la mission de salarié désigné compétent	 P. 80-81
 Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux	 P. 82-83
 Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH	P. 84-85
Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4	 P. 86
Devenir formateur CATEC®	 P. 87

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Devenir formateur prap - sanitaire et social	 P. 88-89
Devenir formateur prap - industrie, BTP, commerce	 P. 90-91
Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social	 P. 92
Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance	 P. 93

FORMER À LA PRÉVENTION DES TMS

Devenir formateur de « personne ressource du projet de prévention des TMS » et de « chargé de prévention des TMS »	 P. 94
--	---

FORMER AU SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

Devenir formateur en sauvetage secourisme du travail	 P. 95
--	---

FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Devenir formateur d'acteurs prévention secours pour les personnels du secteur de l'aide et du soin à domicile	 P. 96
Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social	 P. 97

FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER

Devenir formateur d'acteurs prévention secours du secteur du transport routier	 P. 98
Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du secteur du transport routier	 P. 99

Réf.
E0004

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels (document unique) et à la mission de salarié désigné compétent

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Formateurs d'organisme de formation, formateurs indépendants ou formateurs d'entreprises souhaitant dispenser la formation «Évaluer les risques professionnels» et «Assurer sa mission de salarié désigné compétent en Santé et Sécurité au Travail», selon le référentiel national de compétences de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS.

L'activité de formateur certifié ne peut s'exercer que sous la responsabilité d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS.

L'habilitation de l'organisme de formation est obligatoire pour la mise en oeuvre de formations «Évaluer les risques professionnels» et «Assurer la mission de salarié désigné compétent»

PRÉ-REQUIS

Le candidat devra remplir un dossier de candidature justifiant :

- D'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels - autoformation en ligne» de l'INRS ou avoir suivi la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» dans les services prévention des Caisses de Sécurité sociale.
- De disposer d'une expérience d'au moins 2 ans de formateur d'adultes (conception de déroulés pédagogiques et animation de sessions de formations) ; ou avoir suivi une formation de formateurs dans les 2 dernières années.
- De justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine de la prévention des risques professionnels (préventeur d'entreprise, IPRP, consultant en prévention des risques professionnels...).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pré-inscrivez-vous par Internet.
- Suite à votre pré-inscription, un dossier de candidature vous sera envoyé.
- Faites parvenir votre dossier d'inscription impérativement 3 semaines avant le début du stage.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Les inscriptions seront définitives après vérification du dossier de candidature.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après étude de votre dossier, un courrier vous indiquant si votre candidature a été ou n'a pas été retenue vous parviendra avant le début de la formation.

OBJECTIFS

- Mettre en oeuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et de l'INRS, facilitant la mise en oeuvre de plans d'action de prévention.
- Concevoir, animer et évaluer les actions de formation «Évaluer les risques professionnels» et «Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé sécurité au travail».

➡ 1/2

Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels (document unique) et à la mission de salarié désigné compétent

CONTENU

- Les valeurs et bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et de l'INRS :
 - la démarche prévention et conditions nécessaires à sa réussite,
 - la mise en oeuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité.
- Mise en oeuvre de l'évaluation des risques
- Réactualisation et mise à jour de l'évaluation
- La maîtrise du contenu des référentiels nationaux de compétences :
 - évaluation des risques professionnels,
 - assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé sécurité au travail.
- La mise en oeuvre de formations conformes au référentiel :
 - conception, animation, et évaluation,
 - prise en compte des attentes des participants et du contexte des entreprises.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'acquisition des compétences «méthodologiques» décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.

Le stage se déroule en séquences discontinues. Il s'appuie sur des exposés, des débats et des mises en situation pédagogiques.

DURÉE

9 jours non consécutifs soit 63 heures (2j + 1j + 2j + 2j + 2j)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 maximum

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de «formateur à l'évaluation des risques professionnels/salarié désigné compétent».

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

Formation également réalisée à l'INRS :

 inrs.fr/accueil/produits/formation.html - Catalogue 2018

INSCRIVEZ-VOUS

2/2

Réf.
E0902

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Formateurs amenés à dispenser la formation «S'initier à la prévention des risques psychosociaux», selon le référentiel national de compétences de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et de l'INRS.

L'activité de formateur certifié «S'initier à la prévention des risques psychosociaux» ne peut s'exercer que sous la responsabilité d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS.

L'habilitation de l'organisme de formation est obligatoire pour la mise en oeuvre de formations «S'initier à la prévention des risques psychosociaux»

PRÉ-REQUIS

Le candidat devra remplir un dossier de candidature justifiant :

- D'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels - autoformation en ligne» de l'INRS ou avoir suivi la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» dans les services prévention des Caisses de Sécurité sociale.
- De disposer d'une expérience d'au moins 2 ans en formation à la prévention des risques professionnels et justifier d'une expérience significative en matière de relations sociales, mise en oeuvre dans une action de prévention.
- D'un projet de formation d'initiation à la prévention des risques psychosociaux.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pré-inscrivez-vous par Internet.
- Suite à votre pré-inscription, un dossier de candidature vous sera envoyé.
- Faites parvenir votre dossier d'inscription impérativement 10 semaines avant le début du stage.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Les inscriptions seront définitives après vérification du dossier de candidature (justificatifs des formations suivies et des expériences requises : attestations, documents attestant de la qualité de formateur et preuve de la conduite d'une démarche, CV.)

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après étude de votre dossier, un courrier vous indiquant si votre candidature a été ou n'a pas été retenue vous parviendra au plus tard 4 semaines avant le début de la formation.

OBJECTIFS

- Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur les risques psychosociaux, sur le plan scientifique et juridique.
- Mettre en oeuvre une action d'initiation à la prévention des RPS :
 - sensibiliser les acteurs de l'entreprise aux causes et effets des risques psychosociaux,
 - faire connaître les ressources dédiées à la prévention des risques psychosociaux.

➔ 1/2

Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux

CONTENU

- Définition des RPS : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle...
- Causes, effets et atteintes à la santé des RPS.
- Approche juridique et réglementaire.
- Niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) et exemples d'actions de prévention des RPS.
- Conditions sociales et techniques de la mise en oeuvre de la formation S'initier à la prévention des risques psychosociaux.
- Descriptif des principales ressources (acteurs, produits d'information, outils...) relatives à la prévention des risques psychosociaux.
- Accompagnement dans l'élaboration d'un projet de formation «S'initier à la prévention des risques psychosociaux».

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances sous forme d'exposés et alterne apports de connaissances spécifiques sur les conditions nécessaires à la mise en oeuvre d'une action de formation dédiée aux RPS et accompagnement à l'élaboration d'un projet personnel de formation à l'initiation à la prévention des RPS.

DURÉE

6 jours non consécutifs (2j + 2j + 2j) soit 42 heures permettant un travail d'intersession consistant en l'élaboration d'un projet de formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de «formateur en initiation à la prévention des RPS».

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

Formation également réalisée a l'INRS :

 inrs.fr/accueil/produits/formation.html - Catalogue 2018

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
E0702

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Formateurs au risque chimique d'organismes de formation ou d'entreprises souhaitant dispenser des formations à l'utilisation de l'outil SEIRICH, conformément au cahier des charges de la Cramif.

PRÉ-REQUIS

Le candidat devra remplir un dossier de candidature justifiant :

- D'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels - autoformation en ligne » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des Caisses de Sécurité sociale.
- D'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques » selon le référentiel national dispensée par l'INRS dans le dispositif d'autoformation (@1501)
- De disposer d'une expérience d'au moins 2 ans de formateur d'adultes (conception de déroulés pédagogiques et animation de sessions de formations) ; ou avoir suivi une formation de formateurs dans les 2 dernières années.
- De justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine de la prévention du risque chimique (préventeur d'entreprise, IPRP, consultant, formateur...).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pré-inscrivez-vous par Internet.
- Suite à votre pré-inscription, un dossier de candidature vous sera envoyé.
- Faites parvenir votre dossier d'inscription impérativement 10 semaines avant le début du stage.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Les inscriptions seront définitives après vérification du dossier de candidature

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après étude de votre dossier, un courrier vous indiquant si votre candidature a été ou n'a pas été retenue vous parviendra avant le début du cursus.

OBJECTIFS

Concevoir, animer et évaluer des actions de formation sur l'utilisation de l'outil SEIRICH.

→ 1/2

Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH

CONTENU

- La philosophie de la démarche
 - Les enjeux de la prévention des risques professionnels
 - La démarche simplifiée de prévention du risque chimique
 - Le pourquoi de SEIRICH
 - Les conditions de réussite
- L'outil SEIRICH :
 - Explication et mise en oeuvre de l'outil en fonction du niveau de prévention et du secteur d'activité de l'entreprise : cas en niveau 1, niveau 2 et niveau 3 avec toutes les potentialités de l'outil.
- Application concrète:
 - Présentation d'un cas concret d'utilisation de l'outil SEIRICH
 - Méthodologie du formateur
 - Freins et leviers lors de la mise en oeuvre

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés participatifs.
- Travaux de groupe.
- Travail en intersession.

DURÉE

3 jours soit 21 heures non consécutifs (2J + 1J).

Le dispensateur de formation s'engage à accorder 5 demi-journées au(x) stagiaire(s) pour la réalisation du travail intersession ainsi que les moyens nécessaires.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 maximum

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux épreuves évaluatives il leur est délivré une attestation de compétences « formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH ».

Cette attestation permettra au formateur d'être référencé au sein d'un organisme de formation.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS



FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante - Sous-section 4

Formation réalisée par l'INRS

PUBLIC

Formateurs souhaitant dispenser la formation à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4, selon l'arrêté du 23 février 2012 et selon le référentiel national de compétences de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature.
Les inscriptions seront validées en commission après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

OBJECTIFS

- Être en mesure d'inscrire les formations des différents publics dans le cadre d'une démarche globale de prévention des risques liés à l'amiante.
- Concevoir, animer et évaluer une action de formation adaptée aux différents publics amiante sous-section 4.
- Concevoir un déroulé pédagogique conforme au dispositif national.
- S'approprier le document de référence national.

CONTENU

- Points structurants du dispositif et impact sur les pratiques de formation.
- Enjeux et problématique du risque amiante.
- Dispositions réglementaires.
- Prévention du risque amiante dans les différentes phases de l'intervention, de l'appel d'offres à la restitution des locaux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Déroulement du stage en deux séquences discontinues.
- Travail d'intersession. Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 5 jours.

La formation est co-animée par des formateurs de l'INRS et de l'OPPBTP (organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics).

DURÉE

10 jours soit 70 heures répartis en 5j+5j.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « Formateur en prévention des risques liés à l'amiante, sous-section 4 » délivré par l'INRS et l'OPPBTP, valable 36 mois.

En cas d'échec à l'une des épreuves de validation, il est proposé un unique rattrapage pour chaque épreuve concernée.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante (MAC) sous-section 3 et 4 d'une durée de 21 heures.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de l'INRS :



inrs.fr/accueil/produits/formation.html



FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Devenir formateur CATEC®

Formation réalisée par l'INRS

PUBLIC

Formateurs des organismes ou des entreprises en charge de formations à la sécurité pour le travail en espaces confinés dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature.
Les inscriptions seront validées après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

OBJECTIFS

- Maîtriser les référentiels du dispositif CATEC®.
- Construire, réaliser, animer et évaluer des formations CATEC®.
- Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices en espace sécurisé réel CATEC®.
- Maîtriser les interventions en espace confiné dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.
- Coordonner l'activité d'une équipe lors d'une intervention en espace confiné.

CONTENU

- Enjeux et contexte.
- Référentiels, programme, durée, séquençage, choix des méthodes pédagogiques, documentation pédagogique, exercices, épreuves d'évaluation.
- Apports de connaissances sur des sujets techniques :
 - évaluation des risques et recommandations des partenaires sociaux sur les bonnes pratiques,
 - ventilation,
 - performances et entretien des appareils de détection.
- Construction et animation de séquences.
- Épreuves de certification CATEC®.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports didactiques.
- Études de cas.
- Échanges.
- Déroulement du stage en deux séquences discontinues.
- Travail d'intersession. Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 3 jour.

DURÉE

7 jours soit 49 heures répartis en 3,5 jours + 3,5 jours

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur CATEC® d'une durée de validité de 3 ans.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer, avant la date anniversaire, à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur CATEC® » (MAC) d'une durée de 3 jours (21 heures).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Cette formation est réalisée par l'INRS :



inrs.fr/accueil/produits/formation.html



FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Devenir formateur prap - sanitaire et social

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Formateurs d'organismes de formation, formateurs d'établissements et formateurs indépendants proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) à des personnels des établissements du secteur sanitaire et social.

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Pour garantir l'efficacité des actions menées suite à cette formation, il est indispensable que le responsable hiérarchique ait suivi une formation pour assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement.

Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

OBJECTIFS

- Participer à la réalisation et à l'animation d'un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et aidants.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite

CONTENU

- Risques liés à l'activité physique, troubles musculo-squelettiques : définition et facteurs déterminants.
- Différents facteurs de risques biomécaniques, facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Méthodes d'analyse du travail.
- Différents outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Formation aux techniques gestuelles.
- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation.
- Conception d'une action de formation.
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation - action.

➔ 1/2



Devenir formateur prap - sanitaire et social

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement du participant (1j + 2j).

- Exposés théoriques,
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants,
- Expérimentations des différentes méthodes et outils,
- Échanges sur les pratiques menées en situation réelle et sur un plan d'actions personnalisé.

DURÉE

12 jours soit 84 heures répartis sur 3 semaines non consécutives en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement du participant.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur prap - sanitaire et social », valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs prap sanitaire et social » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

2/2



FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Devenir formateur prap – industrie, BTP, commerce

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs de grandes entreprises proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) aux personnels des entreprises des secteurs industrie, BTP et commerce.

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Pour garantir l'efficacité des actions menées suite à cette formation, il est indispensable que le responsable hiérarchique ait suivi une formation pour assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement.

OBJECTIFS

- Élaborer et animer un projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Mettre en oeuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en oeuvre et à leur évaluation.
- Concevoir et animer une formation-action du personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique.

CONTENU

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation à la prévention.
- Place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation « acteurs prap IBC ».

➔ 1/2



Devenir formateur prap – industrie, BTP, commerce

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (1j + 2j).

- Exposés théoriques,
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants,
- Expérimentations des différentes méthodes et outils,
- Échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en inter séquence et sur un plan d'actions personnalisé.

DURÉE

10 jours (3j + 3j + 4j) soit 70 heures réparties sur 3 semaines non consécutives en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur prap - industrie, BTP, commerce », valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs prap prap pour les personnels d'entreprise » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Exclusivement réservée aux formateurs à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) des secteurs industrie, BTP et commerce (titulaires des certificats de formateur, prap), désireux de proposer des formations-actions en direction des personnels d'établissements ou des structures du secteur sanitaire et social.

Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

OBJECTIFS

- Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et des aidants, intégrée dans une démarche de prévention.
- Participer à l'animation du projet de prévention des risques liés à l'activité physique de l'établissement, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades à mobilité réduite.

CONTENU

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention en établissement.
- Activité physique professionnelle, contraintes gestuelles et posturales.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.
- Formation aux techniques gestuelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques,
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants,
- Expérimentations des différentes méthodes et outils,
- Échanges sur les pratiques menées en situation réelle et sur un plan d'actions personnalisé.

DURÉE

4 jours soit 28 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur prap - sanitaire et social » valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs prap pour les personnes des établissements du milieu sanitaire et social » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

Cette formation est également réalisée à l'INRS :

 [voir catalogue 2018](#)



FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance

Formation réalisée par l'INRS

PUBLIC

Exclusivement réservée aux formateurs à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) titulaires des certificats de formateur « industrie, BTP et commerce » ou « sanitaire et social » désireux de proposer des formations-actions en direction des personnels travaillant dans le secteur de la petite enfance.

OBJECTIFS

- Organiser et dispenser une formation-action prap des assistants maternels, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), personnels des crèches et de toute personne travaillant dans le secteur de la petite enfance, intégrée dans une démarche de prévention.
- Participer à l'animation du projet de prévention des risques liés à l'activité physique de l'habitation d'accueil, de l'établissement, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs et principalement les parents.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des enfants.

CONTENU

- Le secteur professionnel de la petite enfance : spécificité et sinistralité du travail à domicile et en structure accueillant de la petite enfance.
- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention dans une activité du secteur de la petite enfance.
- Activité physique professionnelle, contraintes gestuelles et posturales.
- Risques d'atteintes à la santé (facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique).
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.
- Formation aux techniques gestuelles adaptées à l'enfant.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques,
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants,
- Expérimentations des différentes méthodes et outils,
- Échanges sur les pratiques menées en situation réelle et sur un plan d'actions personnalisé.

DURÉE

4 jours soit 28 heures.

VALIDATION

Cette formation étant reconnue comme MAC, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur prap – IBC (s'ils étaient prap IBC) ou 2S (s'ils étaient prap 2S) » valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs prap IBC ou 2S » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de l'INRS :

 inrs.fr/accueil/produits/formation.html



FORMER À LA PRÉVENTION DES TMS

Devenir formateur de « personne ressource du projet de prévention des TMS » et de « chargé de prévention des TMS »

Formation réalisée par l'INRS

PUBLIC

Formateurs d'organisme de formation souhaitant se faire habilitier afin de dispenser les formations « Devenir personne ressource TMS de l'établissement » et « Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement » selon le référentiel de compétences établi par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent :

- Avoir préalablement suivi et réussi l'autoformation en ligne @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Évaluer les risques professionnels » dispensée par les services de prévention des caisses régionales de Sécurité sociale et par les organismes de formation habilités par le réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS.
- Justifier d'une expérience d'intervention en entreprise dans le domaine de la prévention des TMS d'au moins deux ans respectant certains principes structurants (nécessité d'une approche globale, promotion de démarches participatives, développement dans l'entreprise d'une politique de préservation de la santé des salariés, transformation des situations de travail dans le respect des principes généraux de prévention) ;
- Justifier d'une formation pédagogique et d'une pratique régulière d'au moins deux ans de la formation pour adultes. Ils doivent justifier d'une base minimale de 15 jours de face-à-face par an.
- Avoir des connaissances sur les méthodologies de conduite de projet dans le cadre d'action de prévention et sur la démarche de prévention des TMS et des outils associés.

L'inscription à cette formation nécessite de remplir un dossier de candidature téléchargeable sur le site inrs.fr. Ces candidatures seront validées après examen par une commission d'instruction

OBJECTIFS

- Être en mesure d'inscrire la formation de personne ressource dans le cadre du programme TMSpro piloté par la direction des risques professionnels de la CNAMTS.
- S'approprier le document de référence du dispositif de formation à la prévention des TMS.
- Concevoir, animer et évaluer une action de formation de personne ressource / chargé de prévention TMS
- Concevoir un déroulé pédagogique et des supports pédagogiques adaptés aux objectifs du dispositif.

CONTENU

- Points structurants du dispositif (administratifs, techniques, pédagogiques) et impact sur les pratiques en matière de formation.
- Le document de référence : référentiel de compétences, référentiel d'évaluation.
- Conception d'une action de formation : organisation, animation et évaluation de l'action.
- Les conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges de pratiques.
- Retours issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.

Le stage se déroule en deux séquences discontinues permettant la réalisation d'un travail d'intersession.

DURÉE

8 jours non consécutifs (4j + 4j) soit 56 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « formateur de personne ressource TMS de l'établissement » / « formateur de chargé de prévention des TMS de l'établissement » délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, validité permanente.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de l'INRS :



inrs.fr/accueil/produits/formation.html



FORMER AU SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)

Devenir formateur en sauvetage secourisme du travail (SST)

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Personnels des entreprises et des organismes de formation.

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent :

- Être titulaires du certificat de « SST » en cours de validité.
- Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie des attestations de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

CONTENU

- La première semaine est consacrée au développement des compétences en matière de pédagogie et d'ingénierie pédagogique appliquée à la prévention et de méthodologie de projet de formation.
- La seconde semaine est réservée à l'appropriation du document de référence et de la pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail (conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation SST et à leur évaluation).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupe.
- Simulation de situations pédagogiques.

DURÉE

8 jours modulables soit 56 heures, réparties sur 2 semaines non consécutives.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur SST », valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en SST » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations est consultable sur le site de l'INRS :



inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Devenir formateur d'acteurs prévention secours pour les personnels du secteur de l'aide et du soin à domicile

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Formateurs d'organismes de formation travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile.

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent être titulaires du certificat de « formateur en sauvetage secourisme du travail » (SST) en cours de validité.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

- Former les salariés aidants ou soignants à domicile à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- Former les salariés à adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.

CONTENU

- Risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- Différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et organisationnels.
- Facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Méthodes de détection de risques et d'analyse du travail.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Formation aux techniques gestuelles.
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation « d'acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile (APS ASD) ».

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise (2 jours).

- Exposés
- Mises en situations pratiques

DURÉE

5 jours soit 35 heures réparties en 3j + 2j modulables.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur APS ASD », valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur APS ASD » (MAC) d'une durée de 28 heures. Pour les formateurs APS ASD à jour de la formation de formateur SST, la durée est de 7 heures pour maintenir et actualiser leurs compétences en prévention uniquement.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations est consultable sur le site de l'INRS :

 inrs.fr/services/formation/demultiplication.html



FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social

Formation réalisée par l'INRS

PUBLIC

Formateurs d'organisme de formation ou d'établissements du secteur médico-social aide et soin à domicile (ASD) et hébergement et accueil des personnes âgées (HAPA)

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent être formateurs certifiés APS ASD ou formateurs PRAP 2S certifiés et avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ou la formation Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

OBJECTIFS

- Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide et du soin à domicile.
- Organiser, animer et évaluer une formation d'animateurs prévention et de responsables de structures du secteur, acteurs impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Enjeux, modes d'organisation et stratégie des structures d'aide à domicile et des établissements hébergeant et accueillant des personnes âgées en matière de prévention.
- Pilotage d'un projet de prévention : démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- Différents acteurs internes et externes.
- Principes de base de management de la prévention.
- Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels le secteur médico-social.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'observation et d'analyse de situations de travail dangereuses.
- Risques professionnels en établissement HAPA et à domicile.
- Document de référence des dispositifs de formation ASD et HAPA.
- Référentiels de compétences et de certification de l'APS médico-social (ASD et HAPA).
- Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des APS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (2 j).

- Exposés didactiques.
- Mises en situations pratiques.

DURÉE

8 jours (4 + 4) soit 56 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « formateur en prévention des risques professionnels pour animateurs de prévention et responsables de structure du secteur médico-social » (ASD et HAPA) par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'animateurs prévention et de responsables de structure du secteur médico-social » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de l'INRS :

 inrs.fr/accueil/produits/formation.html



FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER

Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier

Formation réalisée par l'INRS

PUBLIC

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur du transport routier marchandise et voyageurs et de la logistique.

PRÉ-REQUIS

Dans le cadre de cette formation, le candidat devra être titulaire du certificat de formateur sauvetage secouriste du travail (SST) en cours de validité (copie à joindre au bulletin d'inscription).

OBJECTIFS

- Organiser et animer une formation d'acteurs prévention secours du transport routier (APS TR).
- Evaluer les APS TR formés en vue de leur certification.

CONTENU

- Enjeux, modes d'organisation et de stratégie des entreprises du transport en matière de prévention.
- Différents acteurs internes et externes.
- Principes de base de management de la prévention.
- Aspects réglementaires de la sécurité et la santé au travail dans le secteur d'activité.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'observation et d'analyse de situations de travail dangereuses.
- Risques professionnels du métier du transport.
- Document de référence du dispositif de formation transport routier.
- Référentiels de compétences et de certification de l'APS TR.
- Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des APS TR.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec une période d'application hors session de formation estimée à 2 jours.

- Exposés didactiques
- Mises en situations pratiques.

DURÉE

5 jours soit 35 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur d'acteurs prévention secours - transport routier, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'acteurs prévention secours – transport routier » (MAC) d'une durée de 28 heures.

Pour les formateurs APS TR à jour de la formation de formateur SST, la durée est de 7 heures pour maintenir et actualiser leurs compétences en prévention uniquement.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de l'INRS :



inrs.fr/accueil/produits/formation.html



FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du secteur du transport routier

Formation réalisée par l'INRS

PUBLIC

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur du transport routier marchandise et voyageurs et de la logistique.

PRÉ-REQUIS

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

OBJECTIFS

- Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur du transport, activités auxiliaires et logistique.
- Organiser, animer et évaluer une formation d'animateurs prévention et de responsables d'entreprise du secteur, acteurs impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Enjeux, modes d'organisation et de stratégie des entreprises du transport en matière de prévention.
- Pilotage d'un projet de prévention : démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- Différents acteurs internes et externes.
- Principes de base de management de la prévention.
- Aspects réglementaires de la sécurité et la santé au travail dans le secteur d'activité.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'observation et d'analyse de situations de travail dangereuses.
- Risques professionnels du métier du transport.
- Document de référence du dispositif de formation Transport.
- Référentiels de compétences et de certification du formateur AP TR.
- Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des AP TR.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (2 j).

- Exposés didactiques
- Mises en situations pratiques.

DURÉE

8 jours soit 48 heures.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et les dirigeants d'entreprise, attestant leur aptitude à former et à certifier les professionnels du secteur du transport routier, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'animateurs prévention et de dirigeants d'entreprise du secteur du transport routier d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de l'INRS :



inrs.fr/accueil/produits/formation.html

La Cramif et la gestion des risques professionnels des entreprises

Direction Régionale des Risques Professionnels

Prévention : conseille les entreprises pour les aider à préserver la santé des salariés et à assurer leur sécurité.

En fonction du lieu d'implantation de votre établissement ou de votre chantier, prenez contact avec l'Antenne de votre département.

75 - PARIS

Tél. : 01 40 05 38 16 - Fax 01 40 05 38 13
antenne75.prevention@cramif.cnamts.fr

77 - SEINE-ET-MARNE

Tél. : 01 64 87 02 60 - Fax 01 64 37 12 34
antenne77.prevention@cramif.cnamts.fr

78 - YVELINES

Tél. : 01 44 65 79 40 - Fax 01 44 65 79 56
antenne78.prevention@cramif.cnamts.fr

91 - ESSONNE

Tél. : 01 60 77 60 00 - Fax 01 60 77 10 05
antenne91.prevention@cramif.cnamts.fr

92 - HAUTS-DE-SEINE

Tél. : 01 47 21 76 63 - Fax 01 46 95 01 94
antenne92.prevention@cramif.cnamts.fr

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tél. : 01 44 65 54 50 - Fax 01 44 65 77 63
antenne93.prevention@cramif.cnamts.fr

94 - VAL-DE-MARNE

Tél. : 01 42 07 35 76 - Fax 01 42 07 07 57
antenne94.prevention@cramif.cnamts.fr

95 - VAL-D'OISE

Tél. : 01 30 30 32 45 - Fax 01 34 24 13 15
antenne95.prevention@cramif.cnamts.fr

Service formation : Tél. : 01 40 05 29 54 / formation.prevention@cramif.cnamts.fr

Médiathèque : Tél. : 01 40 05 38 19 / mediatheque.prevention@cramif.cnamts.fr

Tarification : calcule et notifie le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles des entreprises.

Tél. : 01 44 65 74 54 / tarification.atmp@cramif.cnamts.fr

Réparation : contribue à l'indemnisation des victimes de pathologies professionnelles.

Tél. : 01 40 05 47 76 / reparation.atmp@cramif.cnamts.fr

DIRCOM/Cramif/DH - DL 11/2017 - Ref. 170182 - Impr. Cramif

Direction Régionale des Risques Professionnels

Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

17-19 avenue de Flandre - 75019 PARIS

Téléphone : 01 40 05 32 64

Fax : 01 40 05 60 90



cramif.fr



@Cramif